



Mobilité Solidaire

Modalités

Tarif : adhésion (10€) + Forfait de 5€ jusqu'à 20 kms. Au dessus de 20 kms : 0,25€ du km supplémentaire (à régler au transporteur)

Cf. Règlement intérieur



Le point de départ du kilométrage à rembourser est le domicile du bénévole transporteur.
La carte d'adhésion est à présenter à chaque trajet.

Vous avez des problèmes de transports ? Le RAP peut vous aider à les solutionner.

Vous devez vous rendre chez le coiffeur, à un rendez-vous médical ou tout simplement faire une course mais vous êtes sans moyen de locomotion ou vous ne pouvez pas, pour diverses raisons, utiliser les moyens existants ?

Faites appel au service d'accompagnement à la mobilité solidaire du RAP !

Des conducteurs bénévoles assurent les transports avec leur véhicule selon leur disponibilité. Il vous suffit de contacter le bénévole du RAP* habitant votre commune d'habitation ou la commune la plus proche et de lui faire votre demande.